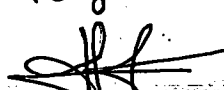


Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 03/03/2025 - 4223 - 2017 B 02153 - 830 456 190 - A.Y.C.T

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2023 12			Exercice N-1 30/09/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	35 000	35 000				
	Autres immobilisations corporelles	43 905	12 204	31 701	1 984	29 717	NS
	Immobilisations en cours				1 011	1 011	100.00
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		78 905	47 204	31 701	2 995	28 706	958.57
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	2 521		2 521		2 521	
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	92 117		92 117	81 217	10 900	13.42
	Autres créances	5 811		5 811	6 009	198	3.30
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	283		283	47 053	46 770	99.40
	Charges constatées d'avance (3)	142		142		142	
Total III		100 874		100 874	134 279	33 405	24.88
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		179 779	47 204	132 575	137 274	4 699	3.42

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

11 Certifié conforme à l'original


BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2023 / 12	Exercice N-1 30/09/2022 / 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRE	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	4 000	4 000		
	Réserves				
	Réserve légale	400	400		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	30 648	13 187	17 461	132.41
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	12 410	17 461	5 052	28.93
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	47 458	35 048	12 410	35.41
AUTRES FONDS PROPRE	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	24 387	33 367	8 980	26.91
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	29 644	42 938	13 295	30.96
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 738	23 885	4 853	20.32
	Dettes fiscales et sociales	2 338	2 023	315	15.57
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	11	12	1	8.27
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	85 117	102 225	17 109	16.74
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		132 575	137 274	4 699	3.42

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

52 315

49 167

A.Y.C.T
S.A.S. au capital de 4 000,00 Euros
Siège social: 295 MONTEE DES CHENES
34980 MONTFERRIER-SUR-LEZ
R.C.S : 830 456 190



**Rapport de gestion sur les opérations
de l'exercice clos le 30/09/2023**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30/09/2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 57 410,00 Euros contre 51 510,00 Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 40 710,78 Euros pour l'exercice, contre 30 238,14 Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

Les autres achats et charges externes ressortent à 15 090,91 Euros au 30/09/2023 contre 14 184,70 Euros pour l'exercice précédent.

Les impôts et taxes ressortent à 2 742,00 Euros au 30/09/2023 contre 2 703,00 Euros pour l'exercice précédent.

Les salaires et traitements ressortent à 0 Euros au 30/09/2023 contre 0 Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à 0 Euros au 30/09/2023 et 0 Euros pour l'exercice précédent.

Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à 8 884,00 Euros au 30/09/2023 contre 3 786,00 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -939,46 Euros, contre -729,59 Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à 0 Euros au 30/09/2023, contre 0 Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de 12 409,76 Euros contre un bénéfice de 17 461,27 Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les associés et dirigeants envisagent un maintien d'activité.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

ACTIVITES DES FILIALES

Notre société ne détient aucune filiale.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2023 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :**A l'actif:**

Les valeurs immobilisées brutes sont de 78 904,53 Euros, les amortissements et provisions correspondants de 47 203,99 Euros, soit un montant net de 31 700,54 Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de 2 994,66 Euros.

Les stocks et en-cours de production nets ressortent à 2 521,34 Euros, contre 0 Euros pour l'exercice précédent.

Les créances et disponibilités nettes sont de 98 210,88 Euros, contre 134 278,91 Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

Les capitaux propres s'élèvent à 47 458,10 Euros, contre 35 048,34 Euros pour l'exercice antérieur.

Les emprunts et dettes ressortent à 85 116,64 Euros contre 102 225,23 Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à 57 410,00 Euros au 30/09/2023, contre 51 510,00 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à 16 699,22 Euros, contre 21 271,86 Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le 30/09/2023 fait ressortir un bénéfice de 12 409,76 Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

Aux autres réserves, pour un montant de 12 409,76 Euros

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

TABLEAU DES RESULTATS

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

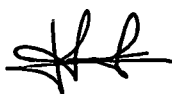
Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce. Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à MONTFERRIER-SUR-LEZ

Le 31/01/2024

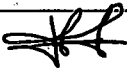
Le Président



A.Y.C.T
S.A.S. au capital de 4 000,00 Euros
Siège social : 295 MONTEE DES CHENES

34980 MONTFERRIER-SUR-LEZ
R.C.S. : 830 456 190

FEUILLE DE PRESENCE
à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
du 28/02/2024

Associés Noms, Prénom & Adresses	Parts	Voix	Mandataires	Signatures
François THOMASSET 295 Montée des Chênes 34980 MONTFERRIER-SUR-LEZ	400	400		
TOTAL	400	400		

Sur les 400 parts sociales composant le capital social.

La feuille de présence fait apparaître que tous les associés sont présents ou représentés, et totalisent 400 parts ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 400 voix.

A la présente sont annexés :
pouvoirs
formulaire de vote par correspondance.

Certifié sincère et véritable.
La gérance



A.Y.C.T

S.A.S. au capital de 4 000,00 Euros
Siège social: 295 MONTEE DES CHENES

34980 MONTFERRIER-SUR-LEZ

R.C.S : 830 456 190

François THOMASSET

295 Montée des Chênes
34980 MONTFERRIER-SUR-LEZ

Le 31/01/2024

Lettre Recommandée avec A.R.

Objet: Approbation des comptes annuels,
Convocation à l'Assemblée Générale des associés

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société se tiendra le 28/02/2024 à 18H, au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2023,
Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2023, et quitus aux administrateurs,
Affectation des résultats,
Approbation de ces conventions,
Questions diverses.

Tout actionnaire a le droit d'assister personnellement à cette Assemblée ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint ou de voter par correspondance.

Des formules de pouvoir sont à la disposition des actionnaires au siège social.

Un formulaire de vote par correspondance sera remis ou adressé aux actionnaires qui en feront la demande par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la société au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance, complétés et signés, devront parvenir au siège social trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

En application des dispositions légales et réglementaires, vous trouverez ci-joint :

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2023,
Le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
Le texte des résolutions proposées.

Conformément à la réglementation, l'inventaire est tenu à votre disposition au siège social.

Vous avez la faculté de poser par écrit toutes questions auxquelles nous vous répondrons au cours de l'Assemblée Générale.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.
Le Conseil d'Administration

16/02/2025



A.Y.C.T

S.A.S. au capital de 4 000,00 Euros

Siège social: 295 MONTEE DES CHENES

34980 MONTFERRIER-SUR-LEZ

R.C.S : 830 456 190

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28/02/2024
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30/09/2023

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 30/09/2023 faisant ressortir un bénéfice de 12 409,76 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 12 409,76 Euros, de la façon suivante :

Aux autres réserves, pour un montant de 12 409,76 Euros

Pour copie certifiée conforme

Le Président du Conseil d'Administration



A.Y.C.T
Société par Actions Simplifiée
au capital de 4 000,00 Euros
Siège social: 295 MONTEE DES CHENES
34980 MONTFERRIER-SUR-LEZ
R.C.S : 830 456 190

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 28/02/2024

Le 28/02/2024,
à 18H,

Les associés de la société A.Y.C.T, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur François THOMASSET, préside la séance en qualité de Associé

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2023 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2023,
Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2023, et quitus aux administrateurs,
Affectation des résultats,
Approbation de ces conventions,
Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

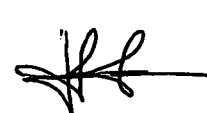
Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2023 lesquels font apparaître un bénéfice de 12 409,76 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

"Certifié conforme à l'original"


Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 30/09/2023 faisant ressortir un bénéfice de 12 409,76 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 12 409,76 Euros, de la façon suivante :

Aux autres réserves, pour un montant de 12 409,76 Euros

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Le Président